



Indemnisation d'une Cicatrice en plein milieu du front

Par **John Doe69**, le **13/05/2017** à **14:27**

Bonjour,

Lorsque j'avais 4 ans, j'ai eu un accident grave avec ma famille.

J'ai eu aucun handicap proprement parlé mais une cicatrice sur le front d'environ 5-6 cm donc très voyante. L'assurance m'avait donné moins de 3000 francs

Aujourd'hui, j'ai 25 ans, ma cicatrice est toujours bien présente et bien voyante car au milieu du visage et toujours aussi importante.

Plusieurs questions:

- Est ce que l'assurance m'a assez indemnisé pour une cicatrice à vie en plein milieu du visage?
- Est ce que j'ai le droit de demander une réévaluation 20 ans plus tard? (Pour moi, ma prescription commence le jour de ma majorité il me semble) et comment faire?
- Est ce que ça vaut le coup?
- Lors de notre accident, la personne en face est décédée. Si je décide de réouvrir le dossier, est ce que la famille du défunt sera au courant? Je n'ai pas envie de le faire si c'est pour leur faire revivre cette histoire qui leur a coûté la vie d'un membre de leur famille...

Cordialement